

Conseil métropolitain du 28 juin 2021

La Métropole Européenne de Lille s'engage dans un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Dans le cadre du plan de relance national « France Relance », la Métropole Européenne de Lille s'engage conjointement avec l'Etat dans la mise en place d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). A l'échelle du territoire, ce dernier aura pour objectif de mobiliser l'investissement public comme levier de la reprise économique, notamment sur les années 2021-2022. Ainsi, en s'appuyant sur le projet de mandat, le CRTE exprime l'ambition commune de la MEL et de l'Etat d'apporter une réponse forte aux conséquences de la crise liée à la COVID19.

La mise en œuvre rapide du plan de relance national s'appuie nécessairement sur les collectivités territoriales. Sa déclinaison dans les différents territoires représente une garantie d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion.

A l'échelle du territoire métropolitain, la mise en œuvre de cet outil stratégique doit permettre de lutter efficacement contre les effets économiques et sociaux de la crise sanitaire et d'investir massivement pour favoriser les conditions d'une transition écologique et durable, d'une économie compétitive et d'un renforcement de la cohésion sociale. A terme, l'objectif est d'amorcer la mutation vers un nouveau modèle de développement, résilient sur les plans sanitaire, écologique et productif en s'appuyant sur les politiques locales.

« Pour la MEL, la relance se doit d'être au plus proche des territoires, et c'est en ce sens que nous avons pris, comme d'autres collectivités, des mesures d'urgence pour venir en aide aux forces vives de notre métropole, tant au niveau économique que social. Dès le début de la crise sanitaire, nous nous sommes mobilisés aux côtés de l'Etat pour construire de façon convergente et organisée des politiques publiques au profit des administrés, entreprises et associations du territoire. C'est dans la continuité de cette dynamique que la MEL signe aujourd'hui le Contrat de Relance et de Transition Ecologique de concert avec l'Etat. » souligne Damien Castelain, Président de la MEL.

26 actions en faveur d'un modèle plus durable et résilient

Conclu pour une durée de 6 ans, le CRTE approuvé par le Conseil Métropolitain comporte 26 actions réparties en 3 axes :

→ Axe 1 - Transition énergétique, écologique et durable du territoire métropolitain

Cet axe s'articule autour de la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la MEL et de la volonté du Gouvernement d'évoluer vers une société décarbonée d'ici 2030. Les engagements pris conjointement concerneront :

- la rénovation énergétique du bâti résidentiel et tertiaire
- la préservation de la biodiversité
- la réduction de la demande en énergie
- la lutte contre l'artificialisation des sols
- le développement de mobilités douces et durables

→ Axe 2 - Compétitivité, emploi et culture

Les engagements pris sur cet axe s'inscrivent dans la mise en œuvre du Projet Stratégique de Transformation Economique du Territoire (PSTET) en matière de :

- soutien aux entreprises
- emplois notamment des jeunes
- anticipation des mutations économiques

En complément de ces actions, le soutien à la valorisation du patrimoine architectural et culturel est également identifié comme un levier d'attractivité.

→ **Axe 3** - Cohésion sociale et territoriale

Cet axe a pour objectif de soutenir la relance et l'investissement au sein du bloc communal et d'assurer la mise en œuvre et de la poursuite des dispositifs suivants :

- lutte contre l'habitat indigne et d'encadrement des loyers
- prévention et lutte contre la pauvreté
- amélioration de l'inclusion numérique et la diffusion des usages sur le territoire

Pour sa phase de relance, sur les années 2020 et 2021, le CRTE représentent un volume d'investissement prévisionnel de 472,9 M€ dont **223,5 M€ de crédits portés par la MEL.**

À propos de la MEL

Au service des 95 communes qui la composent, la [Métropole Européenne de Lille](#) agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, énergie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis sa réélection du 9 juillet 2020, est composé de 188 membres élus pour 6 ans.

www.lillemetropole.fr  @MEL_Lille  @metropolelille

Contacts presse :

Yohan ENGEL

Conseiller Communication du Président
Responsable du service de presse

yengel@lillemetropole.fr

+33 (0)3 20 21 21 23

+33 (0)6 82 13 57 26

Agathe LAVALEE

Attachée de presse

alavalee@lillemetropole.fr

+33 (0)3 20 21 23 50

+33 (0)6 30 46 40 17